



Des mesures pour sauver la filière du bois

BOIS • *Le franc fort soumet la filière de la forêt et du bois à une rude concurrence étrangère. «Scieurs et exploitants doivent tirer à la même corde», selon Gilles Schorderet, président de l'Association fribourgeoise d'économie forestière.*

PROPOS RECUEILLIS PAR
CHRISTINE WUILLEMIN

L'abandon soudain du taux plancher par la Banque nationale suisse, en janvier dernier, a frappé de plein fouet toute la filière du bois suisse. Concurrencés par des entreprises étrangères – majoritairement allemandes et autrichiennes – qui proposent des produits de construction jusqu'à 25% moins chers, les scieurs de bois suisse sont contraints de baisser leurs prix de vente. Une pression qu'ils reportent directement sur les propriétaires forestiers en leur soumettant des tarifs moins élevés pour l'achat de leur bois brut. Pour faire face à cette crise du bois indigène, la filière de la forêt et du bois suisses met en œuvre, depuis fin février, onze mesures de rationalisation et demande à la Confédération de meilleures conditions-cadres. Des dispositions que soutient l'Association fribourgeoise d'économie forestière (AFEF), réunissant les propriétaires fribourgeois de forêts. Le point sur la situation dans le canton de Fribourg avec son président, le député sarinois Gilles Schorderet (udc).



Quelles sont les onze mesures prises en février par la filière de la forêt et du bois suisses?

Il y a tout d'abord des mesures internes de rationalisation comme l'intensification de la promotion du bois suisse et fribourgeois auprès des professionnels (charpentiers, architectes), des particuliers et des collectivités publiques, comme pour l'école de Vaulruz ou le futur siège de la police cantonale, à Granges-Paccot. Mais cela ne suffit pas, il est indispensable que la politique et l'administration améliorent les conditions-cadres de la forêt et du bois suisses. Plusieurs interventions parlementaires visant des réductions de charges et de coûts liés à l'économie forestière et à la transformation du bois sont prévues lors de la session de printemps 2015.

«Le risque est que les propriétaires forestiers ne veulent plus abattre et vendre leurs arbres»

Trois revendications concernent plus particulièrement le canton de Fribourg. Quelles sont-elles?

La première concerne les coûts d'infrastructure. La Confédération avait supprimé l'aide à l'entretien des chemins forestiers. La filière demande aujourd'hui l'extension des subventions fédérales aux dessertes situées également hors des forêts protectrices. Cela mettrait en priorité de remettre en état et d'améliorer la desserte existante sur le territoire fribourgeois, soit environ 1100 km de chemins forestiers.

Et pour la seconde?

La deuxième mesure vise à favoriser l'utilisation de grues à câbles. Le canton possède un grand potentiel de forêt encore inexploité. Situé essentiellement dans les Préalpes, il est en effet difficile d'accès. Un soutien de la Confédération permettrait d'améliorer fortement l'effet de cet outil déjà en place au niveau cantonal. L'utilisation du câble a l'avantage de mettre à portée de camion des bois provenant de massifs forestiers non desservis par des chemins.

La dernière mesure touche un secteur qui n'est pas l'exploitation du bois...

Oui, elle demande l'instauration de conditions-cadres pour mettre en valeur d'autres prestations forestières comme l'accueil du public en forêt, la protection des sources d'eau potable ou l'entretien de biotopes. En effet, le public profite de ces prestations, mais ne participe pas aux coûts générés. Ces derniers devraient être inclus dans la péréquation financière. |



La santé des forêts fribourgeoises pourrait pâtir du manque d'entretien découlant de la chute du prix de vente du bois brut. ALAIN WICHT-A

En quoi le renforcement du franc suisse menace-t-il les forêts fribourgeoises?

Après l'annonce de l'abandon du taux plancher d'un euro à 1,20 franc, le prix du bois brut a immédiatement chuté. Le sapin blanc, que les scieries achetaient entre 90 et 95 francs le m³ aux propriétaires forestiers, se négocie aujourd'hui à environ 75 fr./m³. Même constat pour l'épicéa (bois le plus utilisé dans la construction) dont le prix est passé de 115 ou 120 fr./m³ à 100 fr./m³. Le risque est que les propriétaires forestiers ne veulent plus abattre et vendre leurs arbres. La gestion durable des forêts serait alors remise en question, avec le risque de les voir vieillir et se fragiliser sans coupes régulières. De plus, cela mettrait en danger la survie des scieries qui souffrent déjà de la concurrence étrangère. Scieurs et exploitants doivent tirer à la même corde.

Que faire pour éviter le manque d'approvisionnement des scieries?

Au sein de l'AFEF, nous incitons nos membres à vendre leur bois aux quelque 16 scieries fribourgeoises malgré les prix d'achat peu avantageux. Cela est parfaitement envisageable pour 60% des propriétaires forestiers qui sont des collectivités publiques (bourgeoisies, communes, corporations). En effet, ces collectivités peuvent se permettre de livrer momentanément du bois sans le rentabiliser, car les coûts d'entretien des forêts sont financés par les impôts. En revanche, le danger plane sur les propriétaires privés qui ne peuvent pas se permettre de baisser leurs prix s'ils veulent continuer à effectuer des coupes.

PROTHÈSES AUDITIVES

Sonova va délocaliser: Morat épargné

Sonova prend des mesures pour contrer l'appréciation du franc. Le groupe zurichois (anciennement Phonak, ndlr), numéro un mondial des prothèses et appareils auditifs, va notamment transférer des activités de production vers Suzhou, en Chine et Manchester, en Grande-Bretagne. Une centaine d'emplois sont concernés sur le site principal de Stäfa. Outre ce site, le groupe est également présent à Morat. Sonova a également décidé de ne pas augmenter la masse salariale de ses cadres et employés en Suisse cette année.

A la faveur de la délocalisation, Sonova compte réduire la part de ses coûts libellés en francs de 20 à 15%, a indiqué son directeur général, Lukas Braunschweiler. L'entreprise escompte ainsi réaliser une économie de 15 millions de francs. ATS

MALADIES RARES

L'Uni de Fribourg évaluera un projet valaisan

CLAUDE-ALAIN GAILLET

Les choses commencent enfin à bouger en Suisse dans le monde méconnu des maladies rares. C'est le constat qu'ont fait, samedi à Fribourg, les participants à la rencontre organisée à l'Université Péroles II par l'association ProRaris, dans le cadre de la 5^e Journée internationale des maladies rares.

Exemple avec le projet «Former, accompagner, coordonner», porté à bout de bras par Christine de Kalbermatten, vice-présidente de ProRaris. Développé en Valais, ce projet pilote vise la mise sur pied d'une plateforme de coordination. Il a notamment pour objectifs de simplifier le parcours des patients, de mettre les professionnels en réseau, d'économiser du temps et de l'argent. Il y a un an encore, rien n'existait pour soulager les familles et faciliter le parcours, souvent éprouvant, que doivent

suivre les patients atteints de maladies rares pour obtenir le bon diagnostic et le bon traitement.

Ce projet, d'un budget de 610 000 francs, sera déployé et mis en œuvre sur trois ans. Il bénéficiera d'un suivi par la Haute école de Suisse occidentale (HES-SO) et l'Université de Fribourg, qui en évalueront les aspects qualitatifs et quantitatifs.

Autre signe que les choses évoluent dans le bon sens. En octobre dernier, le Conseil fédéral a approuvé le concept maladies rares. Parmi les dix-neuf mesures proposées figure la création de centres de référence pour des maladies ou des groupes de maladies. Le concept fédéral préconise aussi des coordinateurs dans les cantons et dans les hôpitaux. L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) étudie de son côté des procédures standardisées pour améliorer la collabora-

tion entre médecins traitants, médecins-conseil et assurances, dans le but de prendre en charge certains médicaments et analyses génétiques. Dernièrement, l'OFSP a rencontré les cantons pour évoquer ces divers projets.

Dans les nouveaux outils à disposition des patients, de leurs familles et des professionnels de la santé, il faut signaler aussi le portail romand www.info-maladies-rares.ch, ainsi qu'une «help-line» (0848 314372). Ces deux moyens existent depuis une année.

Ces diverses démarches marquent une nouvelle étape, réjouissante, dans la reconnaissance des maladies rares. Elles arrivent après des décennies consacrées à la collecte de données et qui ont nécessité beaucoup d'énergies, a relevé samedi Christina Fasser, coprésidente de ProRaris.

Les émouvants témoignages de patients et de leurs proches entendus lors de cette journée ont aussi montré à quel point des essais cliniques pouvaient être lourds pour les familles. La participation à ces essais aux protocoles exigeants est comparable aux aventures de Christophe Colomb, tant ces voyages scientifiques vers des territoires thérapeutiques inconnus sont imprévisibles. Sachant que neuf essais sur dix n'aboutissent pas, on voit le courage et la détermination qu'il faut pour s'y soumettre.

Mais, malgré les incertitudes et les sacrifices souvent énormes que cela suppose de la part des familles, oser participer à un essai clinique vaut la peine, a souligné samedi un papa. Car c'est le prix à payer pour faire avancer les connaissances et trouver de nouvelles thérapies. |

> www.prorararis.ch
> www.info-maladies-rares.ch

500 000 CAS EN SUISSE

Une maladie est qualifiée de rare lorsqu'elle touche cinq cas au plus pour 10 000 habitants, qu'elle est potentiellement mortelle et qu'elle est chroniquement invalidante. Plus de 7000 maladies rares, dites aussi orphelines, ont été identifiées. En Suisse, le nombre de personnes atteintes d'une maladie rare est estimé à 500 000 (soit environ 7% de la population). Il est d'environ 86 000 en Suisse romande. Vu les faibles potentiels de rentabilité, l'industrie pharmaceutique rechigne à mener des recherches dans ces domaines et les thérapies sont souvent très coûteuses. CAG